

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE ROUEN

07/06/2022

N° E22000047 /76

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission

Vu enregistrée le 30/05/2022, la lettre par laquelle le président de la Métropole Rouen Normandie demande la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Projet présenté par la métropole de Rouen Normandie relatif à une demande de modification n°5 du plan local d'urbanisme intercommunal sur le territoire de 31 communes de la métropole de Rouen Normandie ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

Présidente :

Mme Catherine LEMOINE

Membres titulaires :

Mme Annie TURMEL

M. Patrick WALCZAK

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, les membres de la commission d'enquête sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à la Métropole Rouen Normandie et aux membres de la commission d'enquête.

Fait à Rouen, le 07/06/2022

Le Président,



Jérôme BERTHET-FOUQUÉ

